



**PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE**

Tenue le lundi 30 mai 2022 à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères, Cindy Côté, Hélène Jacques et Diane Rhéaume et messieurs les conseillers Jean-François Allen et Daniel Blais, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Réal Turgeon.

Est absent : le conseiller Antoine Couture.

Louise Chabot, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, est également présente.

2022-05-144 Ouverture de la séance extraordinaire et adoption de l'ordre du jour

1. Dépôt de soumissions ;
 - 1.1. Réfection du ponceau piste cyclable Monk ;
2. Période de questions.
3. Clôture et levée de l'assemblée.

Il EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Allen

APPUYÉ PAR la conseillère Cindy Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE

1. Dépôt de soumissions

2022-05-145 1.1. Réfection du ponceau piste cyclable Monk

ATTENDU QUE par la résolution 2022-04-92, la municipalité de Saint-Isidore a demandé des soumissions pour la réfection du ponceau piste cyclable Monk ;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

	<u>COÛT</u> <u>(excluant les taxes)</u>
Cité Construction TM inc.	295 877,50 \$
Gilles Audet Excavation inc.	230 060,10 \$
Les Constructions Binet inc.	272 597,00 \$
P.E. Pageau inc.	248 463,00 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Jacques, APPUYÉ PAR la conseillère Cindy Côté ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore octroie le contrat pour les travaux de réfection du ponceau piste cyclable Monk à Gilles Audet Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, au coût total de deux cent soixante-quatre mille cinq cent onze dollars et soixante-cents (264 511,60 \$), incluant les taxes.

QUE le maire et la directrice générale et greffière-trésorière par intérim, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

QUE la présente dépense soit payée à même les subventions.

ADOPTÉE

2. Période de questions

Aucune question.

2022-05-146

3. Levée de la séance

Il EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Blais
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la séance soit levée. Il est 19h10.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, directrice générale et greffière-trésorière par intérim de la municipalité, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits nécessaires pour les dépenses ci-haut mentionnées et à être payées.

Madame Louise Chabot,
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

La signature par le Maire du présent procès-verbal équivaut à l'acceptation de toutes les résolutions de la séance du Conseil municipal de ce 30 mai 2022, au sens de l'article 142 du Code municipal.

Monsieur Réal Turgeon,
Maire

Madame Louise Chabot,
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim